

● Juillet 1759 :

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1759.

A Colmars, on constatait effectivement les "grands ravages" des torrents de Lence et de la Chasse : la réparation de la digue du premier s'avérait urgente. Le devis du sieur Vallon, ingénieur de la province, était de 2 340 livres. Pour celui de la Chasse, le même préconisait "de continuer d'y faire sur les bords, des caisses en bois de mélèze remplies de pierres, dites barricades, pour assurer cette partie du terroir qui est fort précieuse, étant toute de près arrosable et y ayant des moulins ou foulons exposés aux irruptions du torrent. Ces barricades pourront couter environ mille livres".

La province décida de contribuer à ces travaux pour un tiers, sous condition de participation de la communauté.

Les nombreux placets, rapports ou procès-verbaux provenant des montagnes du haut Var (le fleuve) depuis de longues années, pouvaient faire soupçonner une sorte de complaisance, prétextant de la "moindre pluie" pour exposer des dégâts surévalués. Or, la visite d'un commissaire délégué par la province, le sieur Bertin, ne laissa plus de doute sur la réalité de ces ravages. En séance de l'Assemblée générale de février-mars 1760, on fit savoir aux délégués que M. Bertin "s'étant porté [en 1759] à La Penne-Chanan, viguerie de Guillaumes, à Saint-Benoît, viguerie d'Annot, nous a rapporté l'état affreux dans lequel se trouvoient les habitants de ces deux communautés". Sans secours, ils seront forcés de "déguerpir" et surtout, "chercher leurs subsistances dans les Etats limitrophes du roi de Sardaigne". L'Assemblée particulière des procureurs du Pays proposa d'accorder le prix de 50 charges de blé, à chacune de ces communautés, pour ensemercer. Une surséance d'imposition fut aussi accordée à Saint-Benoît, pour l'année 1759.

Le placet du Puget-de-Roustan, dans les mêmes montagnes, a l'intérêt de dater l'orage le plus violent avec précision, du 2 juillet 1759 : il "faucha les terres les plus fertiles en blé".

Dans la viguerie de Digne, d'autres torrents s'avéraient aussi destructeurs.

A Mézel, l'orage du 16 juillet avait emporté la récolte, arraché les arbres, fait périr une partie des troupeaux se trouvant à la campagne et détruit une grande partie des murs, à la campagne et au village. L'Assemblée des communautés s'adressa au roi pour contribuer à la dépense nécessaire pour contenir les torrents de Chamlong et de Piedeville dans leur lit.

A Saint-Jeannet, sur l'Asse, le même orage (16-17 juillet) avait endommagé pour 2 202 livres (selon le même M. Bertin, commissaire délégué). Les "massis" [massifs] construits pour se protéger avaient été renversés ou enterrés par le gravier charrié, "qui se trouve plus de deux cannes plus haut", affirme un placet de la communauté. Les maisons du village et de plusieurs hameaux avaient du gravier jusque devant leur porte et quelques-uns même à l'intérieur des maisons. Dans ce "beau vallon", on n'y voyait plus "que des tas de pierres" dans les prés et des arbres dont on n'apercevait "que le bout des branches". Dans ce village jadis "si plaisant", on soulignait que le début des dommages datait de quinze ans, vers l'année 1745. D'ailleurs, loin de là, au Puget-de-Roustan [Alpes-Maritimes], on datait l'origine des malheurs entraînés par les orages et débordements de l'année 1744. Curieusement, si Mézel obtint un soulagement, les demandes de secours de Saint-Jeannet furent rejetées.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur